

Emploi salarié

Le champ des Estimations d'emploi de l'Insee

Les Estimations d'emploi de l'Insee comptabilisent le **nombre de personnes en emploi** après traitement de la multiactivité :

- l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré dans les données administratives (déclarations sociales, fichiers de paye) est comptabilisé ;
- le traitement de la multiactivité conduit à ce que les personnes qui occupent plusieurs emplois durant la dernière semaine de l'année ne sont comptées qu'une fois, au titre de leur emploi principal, qui correspond à celui qui leur procure la plus forte rémunération sur l'année.

Les Estimations d'emploi couvrent la France (hors Mayotte). Elles sont produites sur une base annuelle sur l'emploi total (salarié et non-salarié). **Deux estimations trimestrielles** sont également réalisées :

- L'estimation flash, publiée 40 jours environ après la fin du trimestre, couvre l'emploi salarié privé¹.
- La seconde estimation, diffusée 70 jours environ après la fin du trimestre, porte sur l'ensemble de l'emploi salarié². Elle couvre ainsi tous les secteurs d'activité de la nomenclature NAF rév. 2, en dehors des activités extraterritoriales. Par rapport à l'estimation flash, l'emploi dans la fonction publique est ajouté.

Le partage entre le champ public (ou la fonction publique) et le champ privé est établi à partir de la catégorie juridique des employeurs. Le champ public correspond à celui suivi annuellement par l'Insee via le Système d'information sur les agents des services publics (Siasp, cf. [documentation](#) en rubrique Sources et méthodes de www.insee.fr). Sur ce champ, le concept retenu pour le niveau de fin d'année dans les Estimations d'emploi diffère du concept des effectifs diffusé dans l'[Informations Rapides sur la fonction publique](#), issu du dispositif Siasp :

- Les Estimations d'emploi prennent en compte l'ensemble des postes, y compris les postes annexes (cf. définition du [poste de travail](#) en rubrique Définitions de www.insee.fr), alors que les effectifs de la fonction publique diffusés dans l'[Informations Rapides sur la fonction publique](#) sont mesurés en postes principaux finaux au 31 décembre.
- La multiactivité public / privé est prise en compte dans les Estimations d'emploi mais pas dans la mesure des effectifs de la fonction publique.

Les sources des Estimations trimestrielles d'emploi

Depuis le premier trimestre 2020, l'**estimation flash sur le champ privé** (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) est principalement fondée sur un arbitrage réalisé à partir de plusieurs sources :

- Les déclarations sociales nominatives (DSN) reçues et traitées de façon anticipée par la caisse centrale des Urssaf, la Dares (service statistique du ministère du Travail) et l'Insee constituent l'essentiel de l'information exploitée ;
- Des modèles d'étalonnages basé sur les enquêtes de conjoncture de l'Insee auprès des entrepreneurs sont mobilisés à titre informatif.

Pour l'emploi agricole, les estimations sont établies par l'Insee à partir des premières informations extraites des DSN. Une prévision est réalisée par l'Insee sur l'emploi des salariés des particuliers employeurs. Enfin, l'emploi intérimaire est élaboré par la Dares.

Avant 2020, des modèles d'étalonnages estimés par la Dares et l'Insee, à partir des données de l'enquête Acemo (activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre), et de données issues des enquêtes de conjoncture constituaient la principale source d'information disponible. Le recours à la modélisation

¹Jusqu'aux résultats du premier trimestre 2017, l'estimation flash portait sur le champ salarié marchand non agricole (secteurs DE à MN et secteur RU de la nomenclature d'activité NAF rév. 2) et couvrait uniquement la France métropolitaine.

²Jusqu'aux résultats du quatrième trimestre 2016, les estimations trimestrielles d'emploi salarié portaient sur le champ concurrentiel (secteurs d'activité DE à MN + RU, ainsi que OQ privé). À partir des résultats du premier trimestre 2017, le champ a été étendu à l'emploi salarié agricole, à la fonction publique, ainsi qu'à l'ensemble des particuliers employeurs, y compris ceux des secteurs non marchands. Le champ géographique a été étendu aux DOM (hors Mayotte).

permettait d'extrapoler à l'ensemble des entreprises des secteurs marchands les résultats de l'enquête Acemo qui ne couvre que les entreprises d'au moins 10 salariés.

La **seconde estimation de l'emploi salarié publiée 70 jours après la fin du trimestre** est élaborée à partir de différentes sources :

- les déclarations de cotisations sociales des établissements faites aux Urssaf (unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales), soit sous forme de bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC), soit de déclarations sociales nominatives (DSN) ;
- les fichiers de paie pour les personnels de la fonction publique d'État ;
- les déclarations de cotisations sociales collectées par la mutualité sociale agricole (MSA) ;
- les déclarations d'emploi des particuliers employeurs provenant de trois formalités administratives : déclaration nominative simplifiée (DNS), chèque emploi service universel (Cesu) et prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) ;
- les déclarations sociales nominatives (DSN) des entreprises de travail temporaire (ETT).

Sur le champ privé hors intérim, les DSN sont traités par l'Acoss au sein du dispositif [Sequoia](#). Sur la fonction publique, l'Insee traite les BRC et les DSN³ au sein du dispositif [Épure](#), ainsi que les fichiers de paie de la fonction publique d'État, préalablement intégrés dans le dispositif Siasp. Les données de la MSA sont également traitées par l'Insee *via* Épure. Les déclarations des particuliers employeurs sont traitées dans l'application [particuliers employeurs](#) de l'Insee. Enfin, les DSN des ETT sont traitées par la Dares (cf. [note méthodologique de la Dares](#)).

Pour la publication du 1^{er} trimestre 2021, l'Acoss a basculé l'ensemble de son système statistique vers la source DSN, générant des révisions sur les niveaux et les évolutions du nombre de postes salariés en série longue. Ces révisions n'ont pas encore été prises en compte dans les séries d'emplois publiées par l'Insee et le seront ultérieurement.

La méthode d'élaboration des Estimations trimestrielles d'emploi

La méthode adoptée pour réaliser les Estimations trimestrielles d'emploi consiste à se fonder sur les niveaux d'emploi issus des estimations annuelles produites par l'Insee. Des taux d'évolution trimestriels sont appliqués à ces niveaux d'emploi de référence. Lorsque de nouvelles estimations annuelles sont mises à disposition, les estimations trimestrielles sont recalées sur celles-ci. En effet, les estimations annuelles sont plus précises car elles bénéficient d'une expertise plus approfondie et d'un traitement complet de la multiactivité.

Depuis les résultats portant sur l'année 2007⁴, les **Estimations annuelles d'emploi** définitives sont issues du dispositif d'estimations d'emploi localisées ([Estel](#)), qui synthétise plusieurs sources d'origine administrative. Celles-ci s'appuient d'une part sur les déclarations sociales pour les salariés (secteur privé, fonction publique et salariés des particuliers employeurs) et d'autre part sur la base des non-salariés, élaborée à partir des données de l'Acoss et de la MSA. Sur la période pour laquelle les données du dispositif Estel ne sont pas encore disponibles (la ou les deux dernières années), des estimations annuelles provisoires sont réalisées à partir de sources administratives disponibles plus rapidement, la plupart étant déjà mobilisées dans les estimations trimestrielles.

Dans l'estimation publiée 70 jours après la fin du trimestre :

- Pour certains secteurs d'activité, les taux d'évolution trimestriels de l'emploi proviennent à la fois des données traitées par l'Acoss sur le champ privé hors intérim et hors particuliers employeurs, et de l'Insee sur le champ public. C'est le cas de la production et distribution d'eau (EZ), la recherche et développement (MB), l'administration publique (OZ), l'enseignement (PZ) et la santé humaine (QA). Dans l'action sociale (QB), à ces deux volets, s'ajoute également le suivi de l'emploi des particuliers employeurs.
- Sur le champ des particuliers employeurs, les données des trois derniers trimestres ne sont pas disponibles et les estimations sont obtenues par prolongement des tendances récentes. Ces données sont mobilisées pour suivre l'emploi des particuliers à leur domicile (secteur TZ), ainsi que celui des salariés de particuliers dont les activités relèvent de l'action sociale (secteur QB).
- Le secteur des activités de services administratifs et de soutien (NZ) est également suivi à l'aide de plusieurs sources : celle traitée par l'Acoss sur le volet privé hors intérim et celle de la Dares sur les intérimaires.
- Pour l'agriculture (AZ), la source mobilisée est traitée par l'Insee à l'exception des DOM, pour lesquels les évolutions trimestrielles sont fournies par l'Acoss. Sur la France métropolitaine, les

³La fonction publique passe progressivement des BRC vers la DSN entre 2020 et 2022.

⁴Précédemment, les estimations annuelles d'emploi définitives étaient produites à partir des recensements de la population.

données de la MSA sont disponibles avec deux trimestres de retard : jusqu'au premier trimestre 2020 l'Insee réalisait une estimation sur ces deux trimestres, en prolongeant les tendances récentes. Depuis début 2020 l'Insee mobilise directement la DSN qu'elle reçoit, sur le même champ que celui de la MSA (il n'y a donc plus de décalage).

- Sur tous les autres secteurs d'activité, les taux d'évolution trimestriels sont fournis par l'Acoss.
- Dans tous les secteurs d'activité (hors EZ, MB et OQ), les niveaux annuels d'emploi couvrent l'ensemble des salariés, du privé comme du public, mais les taux d'évolution trimestriels de l'emploi portent uniquement sur le champ privé, nettement prépondérant dans ces activités.
- Quel que soit le secteur d'activité, tous les établissements du champ sont pris en compte, y compris ceux qui se créent au cours du trimestre, sans distinction de taille.

Sur l'**emploi intérimaire**, l'indicateur trimestriel utilisé est l'évolution du nombre moyen de contrats en cours pendant les cinq derniers jours ouvrés du mois. Au moment de l'estimation flash, la Dares calcule une estimation dite « révisée » pour les deux premiers mois du trimestre qui tient compte des déclarations mensuelles DSN exhaustives des agences de travail temporaire. Pour le dernier mois du trimestre, la Dares calcule un résultat provisoire en appliquant la méthode du « cylindrage » : seules les déclarations des agences ayant eu des missions à la fois durant le deuxième et le troisième mois du trimestre sont comptabilisés. La Dares envoie alors à l'Insee des séries mensuelles brutes et CVS en niveaux tenant compte l'évolution révisée pour les deux premiers mois et l'évolution provisoire estimée pour le dernier mois du trimestre. Pour la publication 70 jours après la fin du trimestre, la Dares envoie des séries mensuelles brutes et CVS où l'évolution de l'emploi intérimaire est définitive pour les trois mois du trimestre.

Les séries diffusées sont corrigées des variations saisonnières, en appliquant la méthode X13 Arima dans le logiciel JDemetra+.

Séries d'emploi mises à disposition

L'**estimation flash** porte sur le seul champ privé. Elle est déclinée au niveau des grands regroupements sectoriels : agriculture, industrie, construction, tertiaire marchand, tertiaire non marchand. Au sein du tertiaire marchand, les intérimaires sont isolés. Lors de la publication de l'emploi flash du trimestre T, les données portant sur les trimestres antérieurs ne sont pas révisées, sauf sur l'emploi intérimaire.

L'**estimation publiée 70 jours** après la fin du trimestre couvre l'ensemble des salariés. Elle est diffusée au niveau A38 de la NAF rév. 2, avec, dans certains secteurs, une déclinaison par secteur de niveau A88 (29, 30, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 55, 56). Au sein des activités de services administratifs et de soutien (NZ), l'emploi intérimaire est isolé. Il est également ventilé par secteur utilisateur, au niveau A17 de la NAF rév. 2. Sur l'ensemble des salariés, le champ privé est distingué du champ public. Il en est de même sur les grands regroupements sectoriels (agriculture, industrie, construction, tertiaire marchand, tertiaire non marchand).

L'*Informations Rapides* sur l'emploi flash est publiée en partenariat Dares-Insee. L'*Informations Rapides* sur l'emploi à 70 jours est publiée en partenariat Acoss-Dares-Insee. L'Acoss publie le même jour, sur le champ privé, des séries trimestrielles d'effectifs salariés, de masse salariale et de salaire moyen par tête. Dans cette publication, comme dans l'*Informations Rapides* tripartite, les données de l'intérim proviennent de la Dares. Les niveaux publiés par l'Acoss, en effectifs salariés (ou en « postes ») ne sont pas traités de la multiactivité (cf. [documentation sur le site de l'Acoss](#)) et diffèrent ainsi des niveaux d'emploi de l'Insee.

Révisions entre les publications successives

Lors de la publication de l'estimation de l'emploi à 70 jours, les données portant sur les trimestres antérieurs sont susceptibles d'être révisées. D'une part, les données brutes peuvent être revues, soit du fait de la prise en compte d'informations nouvelles (déclarations retardataires, etc.) ou de traitements complémentaires, soit suite à la prise en compte de nouvelles estimations annuelles (à l'automne n+1 pour l'estimation annuelle provisoire de l'année n, en mars n+3 pour l'estimation définitive, cf. annexe). D'autre part, chaque trimestre, l'actualisation des coefficients de variations saisonnières conduit à légèrement réviser l'ensemble des séries publiées. Plus précisément, les modèles de correction des variations saisonnières sont recalculés une fois par an, au moment de la publication des résultats du premier trimestre de l'année. Lors des publications relatives aux autres trimestres, les coefficients saisonniers sont révisés à modèles inchangés.

Annexe : Révisions de l'emploi salarié en 2018 avec l'intégration des estimations annuelles définitives

En mars 2021, l'évolution de l'emploi salarié en France entre fin 2017 et fin 2018 est quasi-inchangée avec l'intégration des Estimations définitives et demeure de +0,6% avec une révision limitée, de -7 000 emplois, en données brutes (voir tableau).

Les évolutions sont rehaussées dans l'agriculture (+3,1% contre -0,5%) et la construction (+2,5% contre +2,0%). À l'inverse, l'évolution est abaissée dans le tertiaire non marchand (-0,4% contre -0,1%). La hausse de l'emploi dans l'industrie (+0,4% comme dans les estimations provisoires) tout comme dans le secteur tertiaire marchand (+1,0%) sont inchangées.

Révision de l'emploi salarié en France en 2018

Secteur	Évolution de l'emploi entre fin 2017 et fin 2018				Révisions	
	Données provisoires		Données définitives			
	en niveau*	en %	en niveau*	en %	en niveau*	en %
Agriculture (AZ)	-1	-0,5%	8	3,1%	9	3,5%
Industrie (BE)	13	0,4%	12	0,4%	-1	0,0%
Construction (FZ)	27	2,0%	34	2,5%	7	0,5%
Tertiaire marchand (GU)	121	1,0%	125	1,0%	4	0,0%
Tertiaire non marchand (OQ)	-6	-0,1%	-31	-0,4%	-25	-0,3%
Total	154	0,6%	147	0,6%	-7	0,0%

* données en milliers

Note : données "brutes" (non corrigées des variations saisonnières)